

AVIS

RECRUTEMENT – AIDE-SOIGNANT(E) (D2) – CONTRACTUEL A TEMPS PLEIN avec possibilité de temps partiel (m/f).

Le Conseil d'Administration du Chapitre XII procédera prochainement au recrutement et à la constitution d'une réserve de recrutement d'aides-soignant(e)s à temps plein avec possibilité de temps partiel à durée indéterminée.

Profil de fonction :

Finalités

Au sein de la MR/MRS Résidence Préfleuri, le(a) candidate est placé(e) sous la direction de l'infirmière en chef et l'autorité du Directeur. Son activité se réfère au plan de soins établi pour chaque résident sous la supervision de l'infirmière en chef.

Missions principales

- Veiller au bien-être physique, social et psychologique des résidents. Il/Elle collabore avec l'équipe de soins, les familles des résidents et les médecins traitants ;
- Recueillir et transmettre les informations permettant aux médecins d'établir un diagnostic et/ou un traitement et d'en suivre son évolution ;
- Etre attentif(ve) à l'information du résident et de sa famille, à la collaboration avec l'équipe de soins (notamment par la transmission de ses observations) ;
- Le(a) candidat(e) doit également être disposé(e) à faire toutes les pauses existantes (diurne et nocturne).

Compétences principales

Le(a) candidat(e) devra être capable notamment :

Savoirs-être :

- faire preuve d'autonomie, de rigueur, de motivation, de dynamisme et de discrétion ;
- faire preuve de qualités humaines et relationnelles en particulier avec les personnes âgées en ayant à cœur de rechercher le bien-être et le confort des résidents.

Savoirs-faire :

- Capacité de travailler en équipe ;
- Capacité à assurer les soins et le suivi des résidents.

Conditions générales et particulières :

- être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne ;
- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- être âgé(e) de 18 ans au moins ;
- être porteur(se) d'un diplôme d'aide-soignant et du visa définitif dispensé par le SPF santé publique au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'entrée en service.

Toutes les conditions ci-dessus doivent être remplies à la date de clôture des candidatures.

- satisfaire aux lois sur la milice (pour les candidats masculins) ;
- réussir un examen de recrutement ;
- être en possession d'un passeport APE au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'entrée en service est un atout ;
- satisfaire à un examen médical d'embauche dans le mois de la date d'entrée en service (condition résolutoire) ;
- disposer d'une expérience en maison de repos et habiter dans la proche région de Neufchâteau constituent des atouts.

Emploi.

Emploi à temps plein 38H/semaine (38/38eme) ou à temps partiel

Examens.

Le programme des épreuves de l'examen ainsi que les règles de notation sont fixés comme suit:

- 1) une épreuve écrite spécifique consistant en la vérification des aptitudes professionnelles ;
- 2) une épreuve orale (entretien avec les membres de la commission de sélection).

Chaque épreuve est éliminatoire.

Les conditions de réussite sont établies comme suit :

- avoir obtenu 50% sur la partie écrite ;
- avoir obtenu 50% sur la partie orale ;
- avoir obtenu 60% sur l'ensemble des deux parties.

Candidatures.

Sous peine de nullité, la lettre de motivation, COMPORTANT LA SIGNATURE MANUSCRITE, accompagnée des pièces ci-après:

- curriculum vitae
- extrait de casier judiciaire avec mention de nationalité modèle 1 datant de moins de trois mois)
- copie du diplôme requis

sera adressée **UNIQUEMENT** par lettre recommandée ou par remise en mains propres contre accusé de réception et devra parvenir pour le **23 septembre 2019 avant 12h00 au plus tard, au Chapitre XII**, Hôtel de Ville, Grand-Place, 1, 6840 NEUFCHATEAU.

Une copie de l'acte de naissance, un certificat de milice (pour le candidat masculin) et un passeport APE sera(ont) sollicité(s) auprès du candidat **retenu**.

Les candidatures non signées et/ou tardives et/ou incomplètes et/ou transmises par e-mail ne seront pas prises en considération.

Une réserve de recrutement d'une durée de deux ans est d'application, éventuellement prorogeable d'un an par décision motivée du Conseil d'Administration du Chapitre XII.

Neufchâteau, le 22/08/2019

Le Président,
D. MICHIELS

